

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La nouvelle présidence du CCBE a pris ses fonctions

07/01/2021

Margarete von Galen est la nouvelle présidente du Conseil des barreaux européens (CCBE).



Depuis le 1^{er} janvier 2021, le CCBE est présidé par Margarete von Galen (Allemagne) à la suite de son élection par la session plénière du CCBE le 27 novembre 2020.

Margarete von Galen est avocate à Berlin depuis 1983 et spécialisée en droit pénal depuis 1998. Parallèlement à ses activités d'avocate spécialisée en droit pénal, elle prodigue des conseils sur les questions de conformité et fait office de médiateur externe pour plusieurs entreprises. De 2004 à 2009, elle a été bâtonnière de Berlin. Elle est juge à la Cour constitutionnelle du *Land* de Berlin depuis 2014. Elle a rejoint le comité Droit pénal du CCBE en 2008 et a été membre de la délégation allemande du CCBE de 2015 à 2017.

Sa présidence sera soutenue par le premier vice-président James MacGuill (Irlande), le deuxième vice-président Panagiotis Perakis (Grèce) et le troisième vice-président Pierre-Dominique Schupp (Suisse).

Margarete von Galen a déclaré aujourd'hui : « Parmi tous les défis actuels de la profession d'avocat, ma présidence accordera une attention particulière à la question de l'état de droit. En raison de leur rôle essentiel dans l'administration

de la justice et la protection des droits fondamentaux, les avocats sont un des piliers de l'état de droit et doivent être reconnus comme tels dans leur pratique quotidienne ainsi que lors de l'élaboration de nouvelles législations, comme par exemple dans les dispositions en matière de lutte contre le blanchiment ».

Pour en savoir davantage sur la nouvelle présidente du CCBE et ses priorités, [lisez l'entretien avec la présidente ici](#).

À propos du CCBE

Le CCBE représente les barreaux de 45 pays, soit plus d'un million d'avocats européens. Fondé en 1960, le CCBE est reconnu comme porte-parole de la profession d'avocat en Europe par les institutions européennes. Il assure la liaison entre l'Union européenne et les barreaux nationaux d'Europe. Le CCBE est une association internationale sans but lucratif de droit belge.

Pour plus d'informations,
veuillez contacter Karine Métayer
Responsable de la communication
+32 (0)2 234 65 10
metayer@ccbe.eu